

## Programmation des « jeudis de l'AFREF » 2020

La loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » n'est pas une nouvelle loi sur la formation professionnelle. Elle est la première loi sur la gestion par les compétences. Disruptive, elle bouleverse les pratiques, le jeu des acteurs et des instances, libère le marché de la formation.

2019 est l'année de transition entre le vieux monde et le nouveau.

2020 sera l'année de la mise en œuvre de la réformes et de ses objectifs : investir massivement dans la formation et les compétences, pour être collectivement capables d'impulser les changements de l'économie de la connaissance plutôt que de les subir; donner à chacun la liberté de choisir son avenir professionnel et la capacité de construire son parcours; protéger les plus vulnérables contre le manque ou l'obsolescence rapide des compétences et vaincre ainsi, le chômage de masse.

Les matinées de l'AFREF sont des lieux de réflexion, d'échanges, et de débats où se rencontrent experts, professionnels du secteur de la formation, représentants d'entreprise, étudiants pour mieux comprendre le contexte de la formation en s'appropriant les évolutions du système tant aux niveaux législatif et technologique que pédagogique ; mais toujours avec un même objectif, "donner du sens à la formation".

En 2020, les jeudis de l'AFREF s'organiseront autour de 4 thèmes principaux :

1 – L'impact de la réforme de la formation professionnelle (loi du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel ») sur les acteurs et les institutions

2 – Les évolutions de la certification professionnelle

3 - Revisiter les concepts, compétences, accompagnement, ...

4 – L'aide aux choix et l'accompagnement : le nouveau jeu des acteurs

*Chaque jeudi se déroulera de 8h45 à 12h45*

**Jeudi 16 janvier : Mise en place de l'application CPF.**

Impact de la réforme. Rôle de la CDC (aspects historique et socio-dynamique). Retours de terrains.

**Jeudi 27 février : La notion de responsabilité.**

Qui est responsable et de quoi ? Responsabilité de l'individu, de l'entreprise (RSE), du prestataire.

**Jeudi 26 mars : La nouvelle organisation de la certification : impact social et jeux d'acteurs.**

Rappel des dimensions juridiques de la certification

Le pouvoir de certifier et les procédures, avec la responsabilité de chacun.

Le rôle de régulation de France Compétences

Le rôle des CPC

**Jeudi 16 avril : L'évolution des stratégies RH et formation des entreprises en matière de développement des compétences de leurs salariés.**

Quelle mise en œuvre du Plan de développement des compétences ? Quelles évolutions dans l'accompagnement de leurs collaborateurs (Entretiens prof., etc.) ? Partenariat à étudier avec les associations professionnelles des DRH

**Jeudi 14 mai : Les observatoires de branche.**

Liens entre les Opcos et les branches. Un rôle prospectif renforcé. Liens avec observatoires territoriaux (CARIF-OREF)

**Jeudi 18 juin : Retour sur la notion de compétence.**

Qu'est-ce qu'une compétence ? Rappel historique d'une notion déjà « ancienne ». Compétences versus formation / Compétences versus qualification. L'enjeu des « soft skills ». L'évaluation des compétences : qui a le pouvoir sur l'appréciation de la compétence ?

**Jeudi 17 septembre : Le marché de la certification.**

L'évolution du métier de formateur : vers un métier de certificateur ? La certification, un nouveau marché ? La question de la propriété des certifications.

**Jeudi 15 octobre : L'enjeu de l'accompagnement : Les nouveaux opérateurs, quelle feuille de route ?**

4 niveaux à intégrer

- *l'orientation*

- *les « alertes » qui signalent l'enjeu d'une réorientation*

- *L'accompagnement proprement dit*

- *La liberté laissée aux individus.*

**Jeudi 26 novembre : La certification qualité des organismes de formation : premiers retours d'expérience.**

Organisation de la certification qualité pour les OF. Préparation et passage des audits, etc.

**Jeudi 17 décembre : (journée entière) UNIVERSITE DE L'AFREF : « De la formation à la gestion des compétences »**